

**ARRETE JU2026/004 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS AUX VICE-PRESIDENTS ET
CONSEILLERS DELEGUES**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10, L. 5211-9, L. 2122-18, L. 2122-23,

Vu la délibération 2026/035 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2026 relative à l'élection du Président,

Vu la délibération 2026/036 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2026 relative à la fixation du nombre de Vice-Président(e)s et des autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération 2026/037 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2026 relative à l'élection des Vice-Président(e)s et des autres membres du bureau communautaire,

Considérant la nécessité d'accorder des délégations de fonctions pour la bonne administration de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

ARRETE

Article 1 :

Mme Elizabeth BOULET, 1^{ère} Vice-Présidente, en charge de l'aménagement durable, du projet de territoire, de la transition écologique, du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et de la stratégie du traitement des déchets, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Aménagement durable
- Projet de territoire
- Transition écologique
- Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- Stratégie du traitement des déchets

Elle reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 2 :

M. Jacques GREMBER, 2^{ème} Vice-Président, en charge de l'aménagement des gares et haltes-gares, de la mutualisation et du patrimoine immobilier, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Aménagement des gares et haltes-gares
- Mutualisation
- Patrimoine immobilier

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines, notamment la signature des actes fonciers.

Article 3 :

Mme Marie SANDRA, 3^{ème} Vice-Présidente, en charge du vivre ensemble, de l'action sociale, de la convention territoriale globale et de la politique de la ville, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Vivre ensemble
- Action sociale
- Convention territoriale globale (CTG)
- Politique de la ville

Elle reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 4 :

M. Jérôme DARQUES, 4^{ème} Vice-Président, en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Budget
- Finances
- Affaires juridiques
- Pacte fiscal et financier
- Marchés publics
- Emprunt
- Lignes de trésorerie

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines, notamment les documents suivants : les actes en matière d'emprunt et en matière de lignes de trésorerie et l'ensemble des pièces relatives aux marchés publics (actes d'engagement, modifications de marchés...).

Article 5 :

M. Samuel BEVER, 5^{ème} Vice-Président, en charge de la stratégie et du pilotage du développement économique, de l'artisanat et du commerce, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Développement économique
- Artisanat
- Commerce

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines, notamment la signature des actes fonciers dans le cadre des zones d'activités.

Article 6 :

Mme Laure DOBIGNY, 6^{ème} Vice-Présidente, en charge des mobilités et du plan vélo, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Mobilités
- Plan vélo

Elle reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 7 :

M. Philippe GRIMBER, 7^{ème} Vice-Président, en charge de la voirie, des travaux et du cycle de l'eau, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Voirie
- Travaux
- Cycle de l'eau (eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines)

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 8 :

M. Jean-Luc DEHUYSER, 8^{ème} Vice-Président, en charge de l'urbanisme, du PLUI-H et de l'habitat, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- PLUI-H
- Habitat

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 9 :

M. César STORET, 9^{ème} Vice-Président, en charge de la culture, de l'attractivité et de l'identité du territoire, du tourisme et de la cité de la bière, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Culture
- Attractivité et identité du territoire
- Tourisme
- Cité de la Bière

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 10 :

M. Luc EVERAERE, 10^{ème} Vice-Président, en charge des ressources humaines, du bien-être au travail et du dialogue social, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Ressources humaines
- Bien-être au travail
- Dialogue social

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 11 :

M. Didier TIBERGHIEN, 11^{ème} Vice-Président, en charge de l'innovation financière, des grands projets et montages complexes, de l'évaluation des politiques publiques et du contrôle de gestion et du suivi des délégations de service public, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Innovation financière
- Grands projets
- Montages complexes
- Evaluation des politiques publiques
- Contrôle de gestion
- Délégations de service public

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines, notamment les documents suivants : pièces comptables, financières, relatives à la paie des agents et des élus, bordereaux de mandats et de titres.

Article 12 :

M. Bertrand CREPIN, 12^{ème} Vice-Président, en charge de l'équité territoriale, des relations aux communes et des aides aux communes, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Equité territoriale
- Relations et aides aux communes

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 13 :

M. Stéphane DIEUSAERT, 1^{er} conseiller délégué, sous la coordination du Président, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Agriculture
- Ruralité
- Plan alimentaire territorial (PAT)

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ce domaine.

Article 14 :

M. Dominique JOLY, 2^{ème} conseiller délégué, sous la coordination du 9^{ème} Vice-Président, reçoit délégation permanente de fonction dans le domaine suivant :

- Attractivité touristique

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 15 :

Mme Sandrine KEIGNAERT, 3^{ème} conseillère déléguée, sous la coordination de la 3^{ème} Vice-Présidente, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Plan santé
- Santé mentale
- Egalité Femmes-Hommes
- Actions en faveur de la diversité
- Lutte contre les violences intra-familiales
- Handicap

Elle reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 16 :

M. Luc VAN INGHELANDT, 4^{ème} conseiller délégué, sous la coordination du 5^{ème} Vice-Président, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Formation
- Emploi
- Pôle d'Excellence

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 17 :

M. Gaël DUHAMEL, 5^{ème} conseiller délégué, sous la coordination du Président, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Stratégie numérique
- Infrastructures sportives d'intérêt communautaire
- Piscines intercommunales

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 18 :

Mme Julie ADJOVI, 6^{ème} conseillère déléguée, sous la coordination de la 1^{ère} Vice-Présidente, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Trame verte et bleue
- Cadre de vie
- Biodiversité
- Paysages

Elle reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 19 :

M. Jean-Luc DEBERT, 7^{ème} conseiller délégué, sous la coordination du 8^{ème} Vice-Président, reçoit délégation permanente de fonction dans les domaines suivants :

- Logement
- Habitat indigne
- Dispositifs d'aide au logement
- Aires d'accueil des gens du voyage

Il reçoit à ce titre délégation permanente de signature pour les documents relatifs à ces domaines.

Article 20 :

Subdélégation permanente est donnée à chacun des Vice-Présidents pour la signature des pièces comptables et financières de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre.

Toute subdélégation de signature par le délégataire est interdite.

Article 21 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, les Vice-Présidents, par ordre du tableau, reçoivent délégation d'attribution sur les décisions prises dans le cadre des compétences déléguées au Président par le conseil communautaire.

Article 22 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté précédent en date du 21 juillet 2020.

Article 23 :

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission à la Préfecture du Nord et de sa publication.

Article 24 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission, publication et notification.

Article 25 :

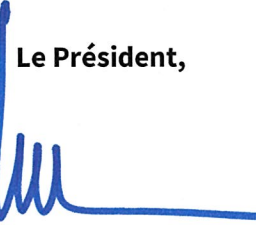
Les services de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre et Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 26 : Ampliation de la présente décision adressée à :


- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Aux services de Cœur de Flandre agglo.

Fait à Hazebrouck, le 14 avril 2026

Le Président,



Valentin BELLEVAL



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de la présente notification.